

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 AVRIL 2019

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du quatre avril deux mille dix-neuf, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

Présents : Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (BOISSY-LE-CHÂTEL), Pascale **KEIGNART** (CHEVRU), Michael **ROUSSEAU** (JOUY-SUR-MORIN), Ingrid **COALPAERT** (Montolivet), Germain **TANIERE** (Rebais), Séverine **ZELECHOWSKI** (SAINT-AUGUSTIN), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Patricia **RAMEAU** (Saint-Rémy-de-la-Vanne), Jean **FREYRI** (SAMMERON), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), Thierry **BONTOUR** (CC DES DEUX MORIN), Laurence **PICARD** (DÉPARTEMENT), Yves **JAUNAUX** (DÉPARTEMENT).

Absents représentés : Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde) donne pouvoir à Pascale **KEIGNART** (Chevru).

Absents excusés : Norbert **VARGA** (Chamigny), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Daniel **NALIS** (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Madame Laurence **PICARD**, Secrétaire de séance.

Yves JAUNAUX : Nous nous réunissons ce soir en raison du manque du quorum la dernière fois. Nous avons un pouvoir celui de Madame PASCARD à Pascale KEIGNART. Nous devons approuver le procès-verbal du 19 mars 2019. Y-a-t-il des remarques ? Non, je mets aux voix, qui est contre, abstention ? Merci.

N°DEL-2019-08 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Le premier point à l'ordre du jour c'est l'adoption du compte de gestion du trésorier principal cela sera rapide puisqu'en fin de compte en section d'investissement les prévisions budgétaires c'étaient 21 322,30€. Mandats émis à hauteur de 990,39€ et titres à hauteur de 3 822,30€. Soit un résultat d'exercice excédent de 2 831,91€.

En section de fonctionnement, les prévisions budgétaires étaient de 286 009,35€. Mandats émis de 72 888,47€ et les titres de 163 228,64€.

Soit un résultat excédentaire de 90 340,17€

Pour un résultat de l'exercice 2018 à 93 172,08€. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 121 911,13€ report de l'exercice 2017 inclus.

Si vous n'avez pas de question nous devons approuver. Contre, abstention ? Je vous remercie.

1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

M. le Président,

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes rendus par le Trésorier Principal, de ses recettes et dépenses du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 comprenant :

- les résultats des comptes de l'exercice 2018,
- les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2018,

VU les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

VU le budget primitif de l'exercice 2018,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2018, au titre du budget principal, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2018, au titre du budget principal, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-09 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Pour le compte administratif je vais laisser la parole à Thierry BONTOUR et je sors de la salle car je ne dois pas être présent.

Thierry BONTOUR : Pour le compte administratif c'est l'ensemble des recettes et des dépenses entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, vous le savez tous. Donc on retrouve les mêmes chiffres que dans le compte de gestion, heureusement. Donc pour rappel de solde positif en fonctionnement sans la reprise du résultat de 2017, simplement pour l'année 2018. Et en investissement un solde positif de 823,31€. Donc voilà ce que je

peux vous dire rapidement sur le compte administratif. Y-a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Abstention ? Merci.

2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

CONSIDÉRANT que Thierry BONTOUR a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves JAUNAUX, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Thierry BONTOUR, pour le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

Sous la présidence de Thierry BONTOUR, le Syndicat mixte d'études et de préfiguration examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

Dépenses	72 888,47 €
Recettes	163 228,64 €

• Investissement

Dépenses	2 998,99 €
Recettes	3 822,30 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de clôture :

Investissement :

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement) : 823,31 €

Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (2017) : 30 747,65€
- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : 90 340,17 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 121 087,82 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur Yves JAUNAUX, Président,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DÉCIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-10 VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Merci à Thierry d'avoir assuré. Donc on doit voter l'affectation du résultat 2018 donc il est proposé au Comité syndical de bien vouloir décider d'affecter les 823,31€ à la section d'investissement du budget primitif 2019 et les 121 au compte 002 en fonctionnement au budget primitif 2019. C'est un dossier classique. Pas de problème, contre, abstention ? Merci.

3/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

CONSIDÉRANT que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2018 a donné lieu à un excédent de 121 911,13€,

PROPOSE l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Excédent à la section d'investissement exercice 2018 | 823,31 € |
| - Excédent à la section de fonctionnement exercice 2018 | 121 087,82 € |
| - Affectation en fonctionnement au 002 « excédent de fonctionnement N-1 » : | 121 087,82 € |

- Affectation en investissement au 001 « excédent d'investissement N-1 » : 823,31 €

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent à la section d'investissement exercice 2018	823,31 €
Excédent à la section de fonctionnement exercice 2018	121 087,82 €
Affectation en fonctionnement au 002 « excédent de fonctionnement N-1 » :	121 087,82 €
Affectation en investissement au 001 « excédent d'investissement N-1 » :	823,31 €

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-11 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Alors la question numéro 4 c'est la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, nous avons consommé les 150 000€ sur 3 ans décidés en 2016. On vous propose de nous autoriser à solliciter une subvention de 75 000€ pour l'année 2019 pour accompagner la préfiguration et la structuration du projet de PNR et d'inscrire cette recette dans le budget primitif de 2019. Pas de problème ? Contre, abstention ? Je vous remercie.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France,

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 53-15 du 18 juin 2015 portant approbation du Contrat de plan Etat-région 2015-2020,

VU la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

VU la délibération 2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération relative aux grandes orientations,

VU le Débat d'Orientation Budgétaires en date du 19 mars 2019,

CONSIDÉRANT l'accompagnement et le soutien financier dispensés par la Région Ile-de-France au SMEP en 2016, 2017 et 2018,

CONSIDÉRANT que l'année 2019 s'annonce comme une année importante et charnière pour l'évolution du Syndicat,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 75 000 € auprès de la Région Ile-de-France, pour l'année 2019, pour accompagner la préfiguration et la structuration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin ;
- d'inscrire cette recette au budget primitif 2019 ;
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 75 000 € auprès de la Région Ile-de-France, pour l'année 2019, pour accompagner la préfiguration et la structuration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin ;
- d'inscrire cette recette au budget primitif 2019 ;

- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : En ce qui concerne le vote du budget primitif 2019, alors en dépenses de fonctionnement, cinq chapitres : les charges à caractère général évaluées à 164 802,31€ ; les charges de personnel sur cette édition budgétaire sont estimées à 91 500€ ; les autres charges de gestion courante correspondent à des frais de missions et indemnités. Elles sont comptabilisées à hauteur de 1 000 €. Les charges financières s'élèvent à 1 000 € et correspondent aux intérêts d'un emprunt potentiel. Et les charges exceptionnelles font écho à de potentiels intérêts moratoires et sont estimées à 500 €.

Le total des prélèvements au profit de la section d'investissement est de 25 000 €.

La dotation aux amortissements des biens est de 2 190,69€.

Soit un total des dépenses de fonctionnement de l'exercice de 285 993€.

Vous avez le détail de ces dépenses. Bien entendu nous pouvons répondre à vos questions si vous en avez.

Les recettes de fonctionnement sont de la même hauteur que les dépenses. Les participations des communes membres sont estimées à 44 195,18€ ; celles des EPCI à hauteur de 5 710€. Il y a également une subvention de la Région Ile-de-France à hauteur de 75 000€, une subvention du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 40 000€ et de la reprise du résultat 2018 à hauteur de 121 087,82€.

Les dépenses réelles d'investissement sont évaluées à 28 014€. L'estimation proposée ci-dessous englobe : l'acquisition de logiciels (notamment gestion des ressources humaines et comptable) pour un montant de 5 500 €, l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 5 000 €, l'achat de mobilier pour 7 500 € et autres immobilisations corporelles pour 10 014€.

Les recettes d'investissement sont estimées également à 28 014€ et proviennent notamment d'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 25 000€, de l'amortissement du matériel informatique, du téléphone et du site Internet à hauteur de 2 190,69€, et de la reprise du résultat 2018 à hauteur de 823,31€.

Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Contre ? Absention ? Merci.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientation Budgétaires en date du 19 mars 2019,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- d'adopter le budget primitif 2018 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 314 007€ (trois cent quatorze mille sept euros) dont 28 014 € (vingt-huit mille quatorze euros) en investissement et 285 993€ (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize euros) en fonctionnement,
- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 314 007€ (trois cent quatorze mille sept euros) dont 28 014 € (vingt-huit mille quatorze euros) en investissement et 285 993€ (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize euros) en fonctionnement,
- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-13 CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION POUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DU PARC

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Nous devons créer un poste de chargé de mission pour aider Samuel dans l'élaboration du projet de charte et la mise en œuvre des actions de préfiguration. Car comme vous le savez Samuel ne peut travailler que 5 heures par semaine, évidemment cela ne suffit pas. On remercie le travail de Valérie, qui fait un travail extraordinaire mais il faut compléter.

Samuel COQUIN : Nous disposons d'une fiche de poste. N'hésitez pas à la demander pour la faire suivre à des candidats.

Yves JAUNAUX : Pas de problème concernant la création de ce poste ? Contre, abstention ?
Je vous remercie.

6/ CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION POUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DU PARC

Monsieur le Président,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT l'état de préfiguration du Syndicat Mixte d'Etude et de Préfiguration PNR Brie et deux Morin,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un chargé d'études afin d'assister et d'accompagner le directeur dans l'élaboration du projet de charte et à la mise en œuvre des actions de préfiguration du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un tableau des effectifs du Syndicat,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- de créer un poste de chargé de mission pour assister et accompagner le directeur dans l'élaboration du projet de charte et à la mise en œuvre des actions de préfiguration du Syndicat Mixte à temps complet.
- que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an renouvelable si nécessaire,
- que la rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 558 majoré 473 correspondant au 5ème échelon du grade d'attaché territorial auquel s'ajouteront les indemnités et allocations fixées par la réglementation en vigueur,
- que les crédits correspondants ont été inscrits au budget,
- d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	ECHELONS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DURÉE HEBDOMADAIRE
EMPLOIS NON PERMANENTS DROIT PUBLIC				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal - Directeur	9	A	1	5 H
Attaché – Chargé de mission	5	A	1	35 H
TOTAL			2	

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- de créer un poste de chargé de mission pour assister et accompagner le directeur dans l'élaboration du projet de charte et à la mise en œuvre des actions de préfiguration du Syndicat Mixte à temps complet,
- que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an renouvelable si nécessaire,
- que la rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 558 majoré 473 correspondant au 5ème échelon du grade d'attaché territorial auquel s'ajouteront les indemnités et allocations fixées par la réglementation en vigueur,
- que les crédits correspondants ont été inscrits au budget,
- d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	ECHELONS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DURÉE HEBDOMADAIRE
EMPLOIS NON PERMANENTS DROIT PUBLIC				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal - Directeur	9	A	1	5 H
Attaché – Chargé de mission	5	A	1	35 H
TOTAL			2	

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-14 ADHÉSION AU SMIT (MÉDECINE DU TRAVAIL)

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : La question suivante est l'adhésion à la médecine du travail qui est classique. Donc il est nécessaire d'établir une convention auprès du service de la médecine du travail. Les frais d'entrée s'élèvent à pour les deux agents. Pas de problème ? Contre, abstention ? Je vous remercie.

7/ ADHÉSION AU SMIT (MÉDECINE DU TRAVAIL)

Monsieur le Président,

VU le Code du Travail,

VU la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 modifiée relative à l'organisation de la médecine au travail,

VU la création d'un poste de directeur et d'un chargé de mission,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- de valider l'adhésion du Syndicat Mixte au service de Médecine et Santé au Travail (SMIT),
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à l'adhésion au SMIT,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- de valider l'adhésion du Syndicat Mixte au service de Médecine et Santé au Travail (SMIT),
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant à l'adhésion au SMIT,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2019-15 CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL « STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT – VOLET FORESTIER »

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Donc candidature à l'appel à projets régional sur le volet forestier. Je vais laisser la parole à Thierry qui a eu une très bonne réunion mercredi dernier. Je comptais venir mais je n'ai pas pu. Vu le nombre de présents c'est une filière qui suscite beaucoup d'attente.

Thierry BONTOUR : Tout d'abord il y a eu une très bonne participation des référents forestiers. Il y a eu l'intervention de Tiphaine KENVADEC des communes forestières qui nous a présenté le réseau des communes forestières, le foncier forestier d'Ile-de-France, la place des élus et des référents forestiers ainsi que les moyens d'action...

Samuel COQUIN : Pierre BREGER et Caroline DECUYPERE du Département ont clos les interventions en présentant les dispositifs d'aides à travers des bourses d'échanges, aide à l'échange ou le rachat de parcelle, des dispositifs qui permettent une exonération partielle des frais notariaux. Cela afin d'aller vers un remembrement forestier.

Yves JAUNAUX : Il y a vraiment un levier économique par rapport à nos forêts. C'est vrai que les forêts ne sont pas vraiment bien entretenues. Nos bois qui sortent de nos forêts partent vers les pays de l'Est pour revenir le plus souvent manufacturés. Donc là il y a peut-être quelque à faire.

Thierry BONTOUR : L'intérêt de la présentation du département qui s'appuyait sur trois exemples qui a permis de voir quelles étaient les limites de ce type d'opération. Il y a eu un exemple d'une commune où il y a une multitude de propriétaires donc cela était un peu vaste pour pouvoir organiser ces échanges, ce regroupement de parcelles. Par contre sur d'autres où il y avait moins de propriétaire, le résultat dépassait les 50% de regroupement de parcelles. Ce qui nous a donné quelques pistes sur ces opérations.

Yves JAUNAUX : Je vous rappelle que nous sommes partis sur plusieurs filières, le volet sylvicole, le volet viticole et le chanvre. Ce sont des filières importantes sur le point économique.

Donc il y a un appel à projets régional sur le développement donc nous sommes prêts à candidater.

Samuel COQUIN : Vous recevrez un compte rendu sous forme de diaporamas de façon à ce que vous tous au sein de vos communes, si votre référent n'était pas présent à la réunion, vous puissiez relayer cette information.

Pour ce qui est de l'appel à projets, nous en avons parlé il y a quelques mois, il devait sortir l'année dernière, maintenant ça y est-il est sorti. C'est un appel à projets de la DRIAF pour mener des actions sur la filière bois, forêt, du type étude et diagnostic. Des actions de communication et de sensibilisation, des actions de partage de connaissance pour l'élaboration d'une mise en œuvre d'une stratégie locale de développement forestier. Il est vraiment axé sur cet SLDF et puis l'assistance à maître d'ouvrage et l'accompagnement méthodologique de porteurs de projets avec l'acquisition de compétences s'il y a lieu. Alors les types de dépenses qui sont associés à ces actions se sont toutes les dépenses liées à des prestations, documents de documentation, du petit équipement lié à l'animation pour l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie et puis des dépenses de personnel salaires et charges associées. Vous faites le lien avec le poste de chargé de mission que nous venons de voter le recrutement. Qui fait qu'une partie de son temps sera dédiée à l'animation de cette filière bois-forêt et donc le poste sera en partie financé par cet appel à projets si nous sommes retenus. Ce n'est pas une garantie mais cet appel à projets va être préparé par ce chargé de mission avec le Département, avec le concours de la Fédération des communes forestières. Peut-être nous pourrions solliciter la SAFER qui a une expertise aussi sur ce domaine afin de mettre toutes les chances de notre côté pour obtenir la validation de notre candidature.

Le montant de la subvention peut monter jusqu'à 80% du montant des dépenses éligibles. Et les Syndicats Mixtes font partie des personnes éligibles.

Yves JAUNAUX : Je pense que nous serons tous d'accord pour candidater, 20 septembre.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Quels sont les exemples de communes qui ont été énoncés ? Est-ce que se sont des communes forestières ?

Thierry BONTOUR : Ce sont des territoires qui nous ressemblent.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Sur Chailly-en-Brie et Marolles il y a des regroupements de terre mais ce sont des terres agricoles. Je suppose que c'est de la même façon de procéder.

Thierry BONTOUR : Il y a eu un exemple sur Lizy-sur-Ourcq, mais celui-ci était trop vaste donc il n'a pas trop fonctionné. L'autre exemple était dans le Montois qui a bien fonctionné. D'ailleurs il y a deux autres communes du Montois qui se sont portées candidate pour 2019 pour la même opération et là cela ressemble totalement au type de parcelles et de taille de bois que nous avons sur le territoire.

Il n'y a rien d'imposer dans l'opération c'est simplement de la médiation pour pouvoir regrouper des parcelles voisines. Vous savez aujourd'hui dans le cadre de vente de parcelles de bois le notaire a l'obligation d'informer le riverain mais que ce propriétaire à plusieurs parcelles dans une même commune souvent c'est un des riverains qui achète toutes les parcelles donc nous ne pouvons pas dire que nous avons véritablement fait de regroupement. Car nous avons gardé ce même patchwork. Donc le dispositif permet d'obtenir un résultat beaucoup plus positif. Donc cette étude sur Sognolles-en-Montois c'était à peine une centaine d'hectares et cela représentait environ 300 propriétaires. C'est déjà beaucoup et 3 300 parcelles.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Avons-nous des assurances de cet appel à projets puisse aboutir compte tenu que l'appel à projets plan de paysage a été rejeté sous le prétexte que nous n'étions qu'un syndicat de préfiguration.

Yves JAUNAUX : C'est la bonne question puisqu'à chaque fois on nous dit attendez d'être PNR pour candidater. Mais nous pouvons toujours essayer. Mais c'est vrai que c'est vraiment la bonne question.

Intervention de la salle : Qui peut candidater ?

Samuel COQUIN : Il n'y a pas que les syndicats mixtes, il y a les communes, les groupements de communes, les conseils départementaux, les associations, les organismes professionnels, les établissements populaires, les EPCI, les Syndicats Mixtes, les groupements d'intérêt public, les PNR et les structures coopératives.

Yves JAUNAUX : La chance que l'on a c'est qu'il y a les Syndicats Mixtes et les PNR donc on va voir.

Samuel COQUIN : Donc le parallèle à faire avec le plan de paysage c'est que dans la nouvelle loi sur la biodiversité c'est une obligation pour les Parcs de dresser une charte paysagère. Par contre il n'y a pas d'obligation sur les Parcs de laisser une filière bois-forêt.

Yves JAUNAUX : S'il y a plus de questions, je mets aux voix. Contre, abstention ? Merci.

8/ CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL « STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT – VOLET FORESTIER »

M. le Président,

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'énergie,

VU le Code forestier,

CONSIDÉRANT l'appel à projets régional 2019 « Stratégie locale de développement – volet forestier » initié par la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT l'importance de l'environnement paysage dans les remarques des instances de l'État relatives à l'avis d'opportunité du 25 novembre 2014,

CONSIDÉRANT la grande orientation n°5 de la délibération 2017-10 du 20 avril 2017, « *Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable, de nouvelles filières territoriales, agriculture durable, éco activités, tourisme et loisirs, reconnues comme filières d'excellence dans l'espace régional* »,

CONSIDÉRANT l'importance du développement de la filière sylvicole du territoire du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT que le SMEP du projet de PNR Brie et des deux Morin peut prétendre à un accompagnement technique et financier à travers cet appel à projets,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire acte de candidature à l'appel à projets régional 2019 « Stratégie locale de développement – volet forestier »,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 9 avril 2019 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

PROPOSE

- d'approuver la démarche de développement de la filière sylvicole sur le territoire du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin ;
- d'approuver la candidature du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin à l'appel à projet de la Région Ile-de-France « Stratégie locale de développement – volet forestier » ;
- d'engager, dès l'acte de candidature, une prise en compte effective des moyens que le SMEP devra consacrer au bon développement de la démarche d'élaboration du projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire ;
- d'autoriser de reporter les dépenses et recettes correspondantes au budget primitif 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la démarche de développement de la filière sylvicole sur le territoire du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin ;
- d'approuver la candidature du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin à l'appel à projet de la Région Ile-de-France « Stratégie locale de développement – volet forestier » ;
- d'engager, dès l'acte de candidature, une prise en compte effective des moyens que le SMEP devra consacrer au bon développement de la démarche d'élaboration du projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire ;
- d'autoriser de reporter les dépenses et recettes correspondantes au budget primitif 2019.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Yves JAUNAUX : Je vous rappelle avant les questions qu'il ne faut surtout pas partir avant de signer les différents documents budgétaires.

Y-a-t-il des personnes qui étaient absentes à la dernière réunion ? Oui. Maintenant nous avons la période pour la visite de la commission des rapporteurs entre fin août et début septembre donc nous sommes en train de travailler sur l'organisation de cette visite. Cette semaine nous avons la troisième réunion de la commission mixte. Quand nous serons calés nous repasserons devant vous pour discuter de l'opportunité de cette visite. Nous avons l'intention de réunir tous les partenaires élus, associatifs, entreprises, artisans... qui sont sur le parcours pour leur présenter le message à faire passer à la commission des rapporteurs, avoir un discours commun PNR. Nous avons décidé, les membres de la commission mixte et du bureau, une visite préparatoire avec un petit car pour voir si nous ne sommes pas trompés sur le parcours. Et nous avons décidé de reprendre les thèmes qui ont posés problème lors de la première visite. Exemple : la cabanisation...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je vais être rapide car il y a l'allocution de notre Président...

Laurence PICARD : L'allocution a été annulée car Notre Dame est en feu.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je réitère mon souci, énoncé lors de la dernière réunion, sur la Basse Vallée du Grand Morin et les 9 communes. Qu'il y ait une réflexion globale sur ces 9 communes dont je suis un des représentants, Boissy-le-Châtel est la commune la plus en amont.

Yves JAUNAUX : Nous avons noté la dernière fois que c'est un sujet à évoquer puisque ces 9 communes avaient été retirées du périmètre.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Par ailleurs il y a un certain nombre d'instances qui se réuni en particulier la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Un sujet bien

précis, c'est l'office de tourisme dont on a le Directeur dans la salle qui établit des circuits piétons, cavaliers, VTT sur le territoire. Ce qui apparait clairement c'est qu'il y a une sorte de no man's land entre Coulommiers et La Ferté-sous-Jouarre. J'ai réfléchi à cette problématique, sur la D402 on y voit Nolongues, la filière chanvre et Choqueuse. Afin d'établir le parcours il y a un certain nombre de réflexions à avoir, pour cela j'aimerais voir lire la contribution à la visite du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Yves JAUNAUX : Vous l'avez écrit ? Cela serait intéressant de nous le transmettre afin de le diffuser aux membres du comité vu le nombre de présents ce soir.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : J'aimerais attirer l'attention sur cette contribution à la visite du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux. Je lis : « le périmètre du PNR comporte entre ses vallées du Petit-Morin et du Grand-Morin un vaste plateau qu'il convient d'identifier et de valoriser.

Ce plateau agricole comporte les caractéristiques suivantes :

- témoignage millénaire de l'évolution d'un paysage :
- défrichement du XIII^{ème} siècle dont les restes sont la forêt du Mans ou le bois de Choqueuse défriché en son centre,
- témoignage de la présence de nombreux étangs disparus sous la Restauration : seul subsiste le vaste étang de Perreuse. Ce plateau avait de forts points communs avec l'actuel Parc Naturel Régional de la Brenne (département de l'Indre), où les étangs ont été également créés par l'homme pour la pisciculture (pour notre secteur notamment par l'Abbaye de Jouarre).

Le référent incontournable de l'évolution de ce paysage est Monsieur Jean-Michel DEREK. Il est président du Groupe d'histoire des zones humides, travaille sur l'histoire de l'environnement et sur l'évolution des paysages français. Il s'est spécialisé dans les questions sylvicoles et hydrologiques.

Concernant directement notre région, il a publié : "La Gestion de l'eau et des zones humides en Brie, fin de l'Ancien Régime-fin du XIX^e siècle", ouvrage couronné par l'Académie d'agriculture de France, où il se réfère précisément à ce secteur du PNR, Paris, L'Harmattan, 2002, ainsi que "Le Grenier de Paris. Histoire de la Brie, du Multien et de la Goële", Meaux, Éditions de la Paix, 1978.

Je suggère de consulter Monsieur Jean-Michel DEREK pour valider le langage à tenir auprès des commissions (discours et fiche technique).

En ce qui concerne le PNR de la Brenne : « La Grande Brenne, Histoire d'une zone humide continentale et de ses étangs », de Renaud BENARROUS, publication du PNR de la Brenne (2017).

- Haut lieu des exploitations agricoles :

Ce plateau est également le lieu d'implantation d'importantes fermes, notamment sur la commune de Jouarre, deuxième commune de Seine et Marne par sa superficie après Fontainebleau : présence hospitalière ferme de BILBARTAUT à Jouarre, de MAISONNEUVE à Mouroux, ferme de l'HOPITAL (« Commanderie des Templiers ») à Coulommiers. Enfin, ce plateau a été un lieu éminent de l'élevage ovin (300 000 moutons en Seine et Marne au XIX^{ème} siècle) (l'introducteur du mérinos en France était Henri-Alexandre TESSIER (1741-1837), médecin et agronome de Beton-Bazoches)

Le site éminent identifiant de cette activité est la ferme fortifiée de NOLONGUES entre Jouarre et Coulommiers où a vécu Jehan DE BRIE le Bon Berger, auteur du premier traité de bergerie à l'attention du roi Charles V en 1379.

Si une borne patrimoniale a été installée au hameau de Villers-sur-Rognon à Aulnoy où il est né, il importe, sinon de restaurer, mais au minimum de mettre en valeur en urgence le monument dédié à Jehan de Brie mis en place en 1909 au croisement de la D402 et de la D19 près de la ferme de Nolongues.

Enfin, il convient également de noter que ce secteur a été le théâtre de la première bataille de la Marne et des Deux Morin notamment par l'installation d'hôpitaux militaires à l'Abbaye de Jouarre et au château de Perreuse, attesté par la présence d'un important cimetière franco-britannique sur la commune de Signy-Signets, ainsi que par la destruction de la ferme de la Loge qui est en vis-à-vis du monument Jehan de Brie.

Lors de la seconde guerre mondiale le terrain d'aviation de Coulommiers Voisins sur les communes de Mouroux et Giremoutiers, a accueilli l'aviation anglaise, allemande et américaine alors que les allemands avaient un aérodrome de fortune près de la forêt de Choqueuse et un aérodrome de secours jouxtant la ferme de la Brosse.

Tous ces éléments devraient être portés à la connaissance des Commissions lors de leur visite :

- pour montrer l'intérêt paysager de ce secteur entre les Morins, pour établir un lien avec un PNR existant celui de la Brenne,
- pour attester de l'activité agricole multi séculaire.

Une fiche de visite pourra être élaborée sur une base cartographique où seront mises côte à côte la carte de Cassini (XVIIIème siècle) de la Brenne et de la Brie visualisant les étangs disparus et existants, une carte visualisant les fermes et leurs activités, une carte visualisant les points d'intérêt militaires des 2 conflits (hôpitaux, cimetière, aérodromes). Le chargé de mission communication du CLD serait en mesure d'élaborer ce document ».

Je reste à votre disposition pour expliciter cette contribution.

Yves JAUNAUX : Je trouve cela intéressant.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Si les enquêteurs passent par le carrefour entre la D402 et la D19 il serait intéressant de parler de Jehan DE BRIE et du monument qui se trouve à ce carrefour. Actuellement il est en ruine il faudrait donc lui donner un léger lifting.

Yves JAUNAUX : L'idée que l'on a c'est de proposer un parcours mais celui-ci ne sera pas forcément retenu par la commission l'idée c'est de demander au CLD de nous aider à faire des flyers, des contributions que nous pourrions distribuer, cela s'en est une que l'on pourra distribuer. Par contre il y a un discours à inventer pour l'intervenant dans le bus à ce moment-là et pourquoi pas faire un focus, donner la parole à vous-même pour parler de ce sujet. Il faut organiser cette visite. La dernière fois elle n'était pas assez bien organisée.

Nous faisons tout pour réussir.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Il serait intéressant d'établir une cartographie visualisant les étangs disparus, les points d'intérêt...

Yves JAUNAUX : Quelle a été notre démarche ? Nous nous sommes posé la question pourquoi nous avons été retoqués ? Nous avons pris les thématiques qui posaient problèmes pour y répondre lors du parcours. Evidemment le parcours que nous allons choisir peut-être que d'autres personnes auraient choisi un autre parcours. C'est pour cela que nous allons vous le présenter. Le résultat du parcours sera la décision de la commission. On se donne toutes les chances de notre côté pour réussir. Toutes les contributions seront bonnes à prendre. Nous devons également savoir comment nous devons les présenter. Il ne faut pas trop en faire, c'est comme la communication, sur une affiche de communication si vous en mettez de trop cela ne passe pas. Donc nous devons faire passer le bon message sans trop en faire.

Samuel COQUIN : Puisque c'est un second tour nous devons apporter des réponses aux questions qui nous ont été posées. Je pense qu'il faut vraiment se focaliser là-dessus. Ce n'est pas une nouvelle visite de la commission des rapporteurs comme si c'était la première. Le nouveau rapporteur était présent dans le bureau du CNPN en 2013. Ces contributions par ailleurs nous seront très utiles pour l'écriture de la charte. Mais attention sur la visite de la commission des rapporteurs notre priorité est de répondre de manière pertinente à leurs questions. Dans l'animation de ces deux jours nous pouvons aborder d'autres sujets mais il faut être très clair dans nos réponses.

Yves JAUNAUX : Et montrer que les habitants, le milieu associatif et les élus sont à nos côtés. Il faut organiser cela. Je suis impressionné par le travail de la commission. Nous sommes une quinzaine. Nous avons sûrement oublié des choses mais nous avons essayé de répondre au mieux aux questions.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Maintenant il faut concrétiser...

Yves JAUNAUX : On est d'accord.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur Jean-Michel DEREK, spécialiste national des paysages, peut nous aider dans notre langage à tenir et sur le terrain un petit débriefing sur le monument de Jehan de Brie...

Yves JAUNAUX : Nous avons compris.

Thierry BONTOUR : Le parcours passe par là.

Yves JAUNAUX : On me dit que la flèche de Notre Dame est tombée et que c'est pour cela que notre Président ne parlera pas ce soir.
Pas d'autres questions ? Je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 20h30